Active

N° de fiche

RNCP38231

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF:

- 336 : Coiffure, esthétique et autres spécialites de services aux personnes

Formacode(s): - 42050 : Coiffure

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2028

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012		-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle. Il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté.

Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Activités visées :

Dans ses activités d'accueil et de suivi de la clientèle, il réalise la collecte, la sélection et le traitement des informations ainsi que le suivi de la qualité de l'accueil et la prise en charge de la clientèle. Il conçoit et met en oeuvre des techniques, produits et services par :

- le conseil et la vente de produits, matériels et services,
- la conception de coiffure personnalisée,
- la mise en oeuvre des techniques de soins capillaires, de coloration et d'éclaircissement,
- la création et la réalisation de coupes aussi bien féminines que masculines.
- la conception et la réalisation de coiffures événementielles,
- la conception de coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'une taille du système pilo-facial.

L'exercice du métier prend en compte la connaissance de l'entreprise, la règlementation et les normes en vigueur, la santé et la sécurité au travail, la qualité et le développement durable. La maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels est également requise.

Compétences attestées :

Création, couleur, coupe, coiffage

Gérer les produits et les matériels

Planifier les activités

Concevoir une coiffure personnalisée

Mettre en oeuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement Créer et réaliser des coupes

Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages

Modification durable de la forme d'une coiffure



Mettre en oeuvre des techniques de soins capillaires

Mettre en oeuvre des techniques de modification durable de la forme d'une coiffure

Apprécier la mise en oeuvre et le résultat d'une technique de coiffage

Coiffure événementielle (Option A)

Concevoir des coiffures événementielles

Réaliser des coiffures événementielles

Coupe homme et entretien du système pilo-facial (Option B)

Réaliser des coupes masculines spécifiques Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

Vente-conseil

Transmettre des informations et rendre compte
Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
Développer la vente des produits et des services
Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
Evaluer la satisfaction de la clientèle

Management et gestion d'un salon de coiffure

Collecter, sélectionner et traiter les informations Animer et encadrer les personnels Participer à la gestion de l'entreprise Evaluer le travail du personnel

Arts appliqués à la profession

Analyse d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée

Création d'une coiffure à partir d'un cahier des charges donné et d'une documentation référencée

Expression et connaissance du monde

Produire et analyser des discours de nature variée Produire et analyser des supports utilisant des langages différents

Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

Langue vivante (Facultatif)

Compétences de niveau B1+ du CECRL

S'exprimer oralement en continu Interagir en langue étrangère Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP38231BC01 - Création, couleur, coupe, coiffage

Liste de compétences		Modalités d'évaluation		
	Gérer les produits et les	CFA habilité, formation		
	matériels	professionnelle continue dans un		
	Planifier les activités	établissement public : Ponctuelle		
	Concevoir une coiffure	pratique		
	personnalisée	Candidats de la voie de la		
	Mettre en oeuvre des	formation professionnelle		
	techniques de	continue dans un établissement		
	coloration et	public habilité : Contrôle en Cours		
	d'éclaircissement	de Formation (CCF)		
	Créer et réaliser des	CFA non habilité, formation		
	coupes	professionnelle continue en		
	Concevoir et réaliser	établissement privé, candidats		
	des mises en forme	individuels, enseignement à		
	temporaires et des	distance : Ponctuelle pratique		
	coiffages			

RNCP38231BC02 - Modification durable de la forme d'une coiffure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation		
Mettre en oeuvre des	CFA habilité, formation		
techniques de soins	professionnelle continue dans un		
capillaires	établissement public : CCF		
Mettre en oeuvre des	Candidats de la voie de la formation		
techniques de	professionnelle continue dans un		
modification durable	établissement public habilité : CCF		
de la forme d'une	CFA non habilité, formation		
coiffure	professionnelle continue en		
Apprécier la mise en	établissement privé, candidats		
oeuvre et le résultat	individuels, enseignement à		
d'une technique de	distance : Ponctuelle pratique		
coiffage			

RNCP38231BC03 - Coiffure événementielle (Option A)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation		
Concevoir des	CFA habilité, formation professionnelle		
coiffures	continue dans un établissement public		
événementielles	: Ponctuelle pratique		
Réaliser des	Candidats de la voie de la formation		
coiffures	professionnelle continue dans un		
événementielles	établissement public habilité : CCF		
	CFA non habilité, formation		
	professionnelle continue en		
	établissement privé, candidats		
	individuels, enseignement à distance :		
	Ponctuelle pratique		

RNCP38231BC04 - Coupe homme et entretien du système pilo-facial (Option B)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation		
Réaliser des coupes masculines	CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public :		
spécifiques	Ponctuelle pratique		
Concevoir et	Candidats de la voie de la formation		
réaliser une taille	professionnelle continue dans un		
du système pilo-	établissement public habilité : CCF		
facial	CFA non habilité, formation		
	professionnelle continue en		
	établissement privé, candidats		
	individuels, enseignement à distance :		
	Ponctuelle pratique		

RNCP38231BC05 - Vente-conseil

Liste de compétences	Modalités d'évaluation		
Transmettre des	CFA habilité, formation		
informations et	professionnelle continue dans un		
rendre compte	établissement public : CCF		
Suivre la qualité de	Candidats de la voie de la formation		
l'accueil et de la prise	professionnelle continue dans un		
en charge de la	établissement public habilité : CCF		
clientèle	CFA non habilité, formation		
Développer la vente	professionnelle continue en		
des produits et des	établissement privé, candidats		
services	individuels, enseignement à distance :		
Conseiller et vendre	Ponctuelle orale		
des produits, des			
matériels et des			
services			
Evaluer la satisfaction			
de la clientèle			

RNCP38231BC06 - Management et gestion d'un salon de coiffure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Collecter, sélectionner et traiter les informations	CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF

Animer et encadrer les personnels Participer à la gestion de l'entreprise Evaluer le travail du Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats individuels, enseignement à distance : Ponctuelle écrite

RNCP38231BC07 - Arts appliqués à la profession

Liste de compétences	Modalités d'évaluation	
Analyse d'une coiffure à	CFA habilité, formation	
partir d'un cahier des	professionnelle continue dans un	
charges donné et d'une	établissement public :	
documentation	Ponctuelle écrite	
référencée	Candidats de la voie de la	
Création d'une coiffure à	formation professionnelle	
partir d'un cahier des	continue dans un établissement	
charges donné et d'une	public habilité : CCF	
documentation	CFA non habilité, formation	
référencée	professionnelle continue en	
	établissement privé, candidats	
	individuels, enseignement à	
	distance : Ponctuelle écrite	

RNCP38231BC08 - Expression française et connaissance du monde

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Produire et analyser des	CFA habilité, formation
discours de nature variée	professionnelle continue
Produire et analyser des	dans un établissement public
supports utilisant des	: Ponctuelle écrite
langages différents	Candidats de la voie de la
Mobiliser la culture acquise en	formation professionnelle
cours de formation pour	continue dans un
produire et analyser des	établissement public habilité
discours et des supports	: CCF
Construire une réflexion	CFA non habilité, formation
personnelle fondée sur des	professionnelle continue en
documents proposés, sur des	établissement privé,
travaux conduits en cours, sur	candidats individuels,
des lectures et une expérience	enseignement à distance :
personnelle et professionnelle	Ponctuelle écrite

RNCP38231BC09 - Langue vivante (Epreuve facultative)

Liste de compétences	Modalités d'évaluation		
Compétences de	CFA habilité, formation		
niveau B1+ du CECRL	professionnelle continue dans un		
S'exprimer oralement	établissement public : Ponctuelle		
en continu	orale		
Interagir en langue	Candidats de la voie de la formation		
étrangère ou régionale	professionnelle continue dans un		
Comprendre un	établissement public habilité :		
document écrit rédigé	Ponctuelle orale		
en langue étrangère ou	CFA non habilité, formation		
régionale	professionnelle continue en		
	établissement privé, candidats		
	individuels, enseignement à distance		
	: Ponctuelle orale		

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2017-790 du 5 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art ou de la mention complémentaire dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile

Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Type d'emplois accessibles :

Coiffeur, artisan-coiffeur

Code(s) ROME:

- D1202 - Coiffure

Références juridiques des règlementations d'activité :

Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi nº 46-1173 du 23 mai 1946 portant règlementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis disctincts pour les blocs de compétences : Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé à parité : 1º De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2º De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.

En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé à parité: 1º De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage; 2º De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
Après un parcours de formation continue	x	Le jury est composé à parité : 1º De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2º De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
En contrat de professionnalisation	x	Le jury est composé à parité : 1º De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2º De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
Par candidature individuelle	x	Le jury est composé à parité : 1º De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants

		exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
Par expérience	x	Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		
Inscrite au cadre de la Polynésie française	х	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance

RNCP12281 - Coiffure

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO	
-	Art. D337-95 à D337-124 du Code de l'éducation	

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...):

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
--------------------	----------------------

13/04/2011	Arrêté du 28 mars 2011 portant création de la
	spécialité « coiffure » du brevet professionnel

Date de publication de la fiche	08-11- 2023
Date de début des parcours certifiants	01-09- 2023
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08- 2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	31-08- 2030

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques:

Lien internet vers le descriptif de la certification :

ONISEP: https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/Lycees/bp-coiffure

LEGIFRANCE :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000023850721

EDUSCOL: https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index0553.html

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP12281 (/recherche/rncp/12281)	BP - Coiffure

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation (https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/refActivity/24858/488452)